

SLOW

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD et Jean-Marie GRIMAUD
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES,
Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU
Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Marie-Annick MENANTEAU
Messieurs Benoit DUGAST et Joseph LIARD
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 11

Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

N°03 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023.

Suite à l'approbation du compte de gestion et de l'ERRD de l'exercice 2023, Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du CCAS, de délibérer sur l'affectation des résultats 2023.

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), ayant été signé le 29 décembre 2023 pour la période 2024 à 2029, l'affectation est réalisée globalement et se présente comme suit :

I - SECTION D'EXPLOITATION

Délibération votée en 2024 portant sur
 l'affectation des résultats de 2023

Les résultats à affecter se présentent comme suit :		Compte de résultat prévisionnel : TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2023		13 916 293,94 €
Total des titres émis en 2023		14 851 804,89 €
Résultat de l'exercice 2023	Excédent	935 510,95 €
	Déficit	0,00 €
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2023	Excédent	0,00 €
	Déficit (-)	-584 454,01 €
Résultat au 31/12/2023 à affecter	Excédent	351 056,94 €
	Déficit	0,00 €

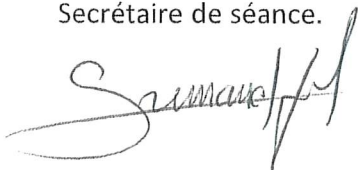
AFFECTATION :

L'affectation de l' <u>excédent</u> est la suivante :	HÉBERGEMENT DÉPENDANCE ET SOINS Affectation globale : TOTAL GÉNÉRAL
en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2024 (N+1) (compte 119)	0,00 €
en investissement sur 2024 (N+1) (compte 10682)	0,00 €
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2024 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110	0,00 €
en réserve de compensation sur 2024 (N+1) (compte 10686)	0,00 €
en réserve de trésorerie sur 2024 (N+1) (compte 10685)	0,00 €
en report à nouveau excédentaire 2024 (N+1) (compte 110)	351 056,94 €
Total affecté	351 056,94 €

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/04/24
 Publié électroniquement le : 22/04/24

Jean-Marie GRIMAUD,
 Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,
 Président du CCAS

